

Recherche de profils – Appel à candidatures

Adjoint de Direction F/H - Foyer Laroque de Fa

Description du poste

Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI
Temps de travail (ETP) :	1 ETP
Etablissement d'affectation :	Foyer de Vie
Lieu(x) de travail :	Laroque de Fa
Date de début de contrat :	01/04/2019
Convention collective :	CCN 51
Coefficient de rémunération :	590

Principales missions

Placé sous l'autorité du Directeur du Pôle Habitat Vie Sociale, les principales missions de l'adjoint de direction H/F sont les suivantes :

- Il définit sous l'autorité du directeur du Pôle les projets de service, anime les projets d'établissement et éducatifs sur site et réajuste annuellement si besoin les projets des services.
- Il encadre, anime et gère l'organisation des ressources humaines dans le strict respect du droit du travail, de la convention collective, des accords collectifs, des processus et procédure RH en vigueur.
- Il coordonne et permet la mise en œuvre des plans d'action qualité sur l'établissement en lien avec le Responsable qualité sécurité environnement de l'association et conduit la politique de bientraitance.
- Il est responsable en matière d'hygiène et de sécurité, de respect des conditions d'hygiène, de sécurité au travail et de la sécurité des personnes et des biens se trouvant dans l'établissement. Il veille, de ce fait, à ce que toutes les obligations de sécurité prévues par les textes et règlements soient respectées.
- Il assure la gestion budgétaire et administrative et anticipe les éventuelles modifications qu'il soumet à la direction du pôle.
- Il anime le réseau de partenaires.

Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H Aude, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H Aude entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H Aude gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

Le Foyer de Vie de Laroque de Fa a un agrément de 35 places.

Sous l'autorité de l'Adjoint de Direction, les personnels de l'établissement (30) assurent l'accompagnement de type internat des personnes en situation de handicap.

Au regard de la restauration, le vieillissement de la population induit une évolution des modes d'alimentation et une prise en compte au quotidien (régimes, etc.).

Profil recherché

Qualification

- CAFERUIS
- Ou diplôme de niveau II ayant trait au management dans le médico-social

Expérience

- Expérience significative de 3 ans sur un poste d'encadrement d'établissement médico-social.

Compétences complémentaires

- Connaissance du secteur et de la gestion pratique d'un ESMS, des personnes accueillies.
- Gérer la conduite de projet sur un mode participatif (concevoir, organiser, animer)
- Capacité d'analyse, esprit critique, force de proposition

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement : OUI NON

Renseignements complémentaires

Candidature à adresser à :

APA JH Aude – Siège social
135 rue Pierre Pavanetto
Z.A. de Cucurlis
11000 CARCASSONNE
ressourcesshumaines@apajh11.fr

Date limite de dépôt de candidatures : 04/03/2019

Au titre de l'Article L3123-3 du Code du travail, « Les salariés à temps partiel qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi d'une durée au moins égale à celle mentionnée au premier alinéa de l'article L. 3123-7 ou un emploi à temps complet et les salariés à temps complet qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps partiel dans le même établissement ou, à défaut, dans la même entreprise ont priorité pour l'attribution d'un emploi ressortissant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent ou, si une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche étendu le prévoit, d'un emploi présentant des caractéristiques différentes. L'employeur porte à la connaissance de ces salariés la liste des emplois disponibles correspondants. »